



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 février 2018

Délibération n° 2018-02

Date de la convocation : 01/02/2018

Date de la publication : 08/02/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Simone GASQUET), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Rythmes scolaires : proposition d'adaptation à l'organisation de la
semaine scolaire à la rentrée de septembre 2018**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, rappelle qu'en application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, depuis la rentrée de septembre 2013, la Commune d'Aureilhan avait modifié l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires en organisant la semaine de 4,5 jours.

Madame FAVERON précise que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, saisi d'une proposition conjointe d'une Commune et d'un ou plusieurs Conseils d'Ecole, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, notamment la répartition des enseignements sur huit demi-journées.

Madame FAVERON expose que le comité de pilotage du Projet Educatif de Territoire (PEDT) a souhaité réaliser une consultation des parents d'élèves relative à l'évolution des rythmes scolaires.

Les résultats de cette consultation sont les suivants ⇨ « maintien sur 4,5 jours » : 240 votes Pour ; « retour à 4 jours » : 333 votes Pour. Ainsi donc, les parents d'élèves sont majoritairement favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Trois Conseils d'Ecole sur quatre se sont également prononcés majoritairement pour un retour à la semaine de 4 jours.

En conséquence, Madame FAVERON, faisant le constat de ces résultats, précise qu'il est donc logique de saisir Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'une proposition d'adaptation à

l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées, soit quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018, afin de respecter le fait majoritaire.

Madame FAVERON propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens et de transmettre sans délai cette délibération à Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de proposer à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'adapter l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées, soit quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018 dans les écoles d'AUREILHAN.

P.C.C.

Aureilhan, le 7 février 2018.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.